

ARRETE N° POL -93/2026

Le Maire de la Commune de Vendargues

VU la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions

VU l'article L 2212-2 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le Code de la Route

VU l'arrêté interministériel relatif à la signalisation routière

CONSIDERANT qu'il y a lieu, pour des raisons de sécurité, de règlementer le stationnement sur le parking des Asphodèles-Avenue de la Gare pour le « SALON DE LA ROMANCE » place Espartinas, le 09 et 10 Mai 2026.

A R R E T E

Article 1 Afin de permettre le stationnement des personnes à mobilité réduite sur le parking des Asphodèles -Avenue de la gare-pour « LE SALON DE LA ROMANCE » sur la place Espartinas le samedi 17 et Dimanche 18 Mai 2026.

Du Samedi 09 Mai 2026- 8h00 au Dimanche 10 Mai 2026 – 20H00

Réservation du parking de l'Entrée des écoles des Asphodèles - Avenue de la gare - pour le stationnement des personnes à mobilité réduite.

- **Des Affiches seront posées pour information.**

Article 2 Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

Article 3 Le Directeur Général des Services, la Gendarmerie de Castries, la Police Municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera :

- **Transmise à Monsieur le Commandant de la Gendarmerie de Castries**

- **Mise en ligne le 29/04/2026**

